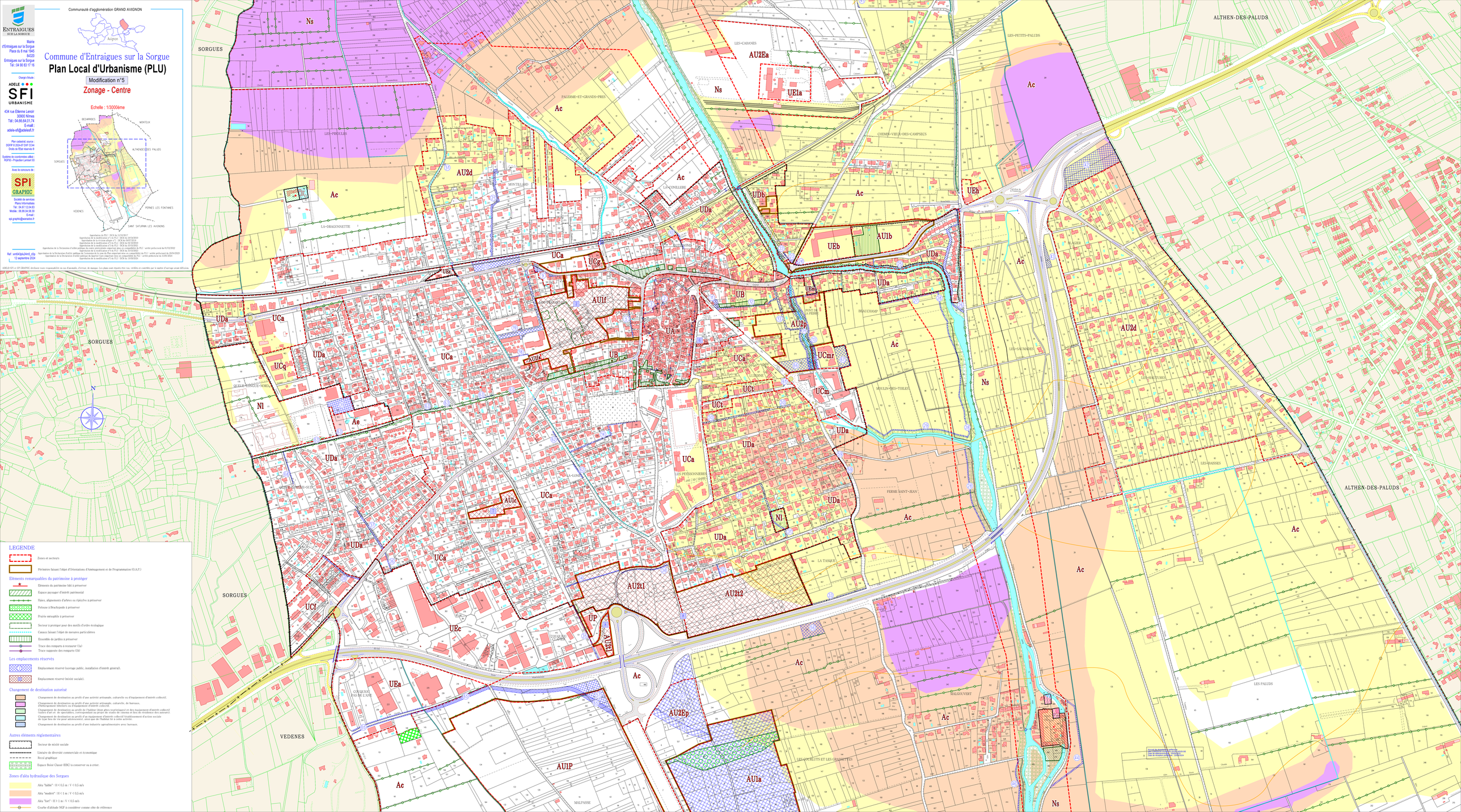

Communauté d'agglomération GRAND AVIGNON
Avignon
Commune d'Entraigues sur la Sorgue
Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Modification n°5
Zonage - Centre
Echelle : 1/3000ème
ENTRAIGUES SUR LA SORGUE
Mairie d'Entraigues sur la Sorgue
Place du 8 mai 1945
84320
Entraigues sur la Sorgue
Tél : 04 90 83 17 16
Chargé d'étude :
ADELE
SFI
URBANISME
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél : 04.66.64.01.74
E-mail :
adele-sfi@adelesfi.fr
Plan cadastral, source :
DGFIP 0.2024-07 DNT CC44
Droits du Tôlet réservés 6
Système de coordonnées utilisé :
RGF93 - Projection Lambert 93
Avec le concours de :
SPI
GRAPHIC
Société de services
Plans informatisés
Tél : 04.67.12.04.63
Mobile : 06.99.04.58.30
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr
Ref : ent043ps2ent5_ctp
12 septembre 2024
Approbation du PLU : DCM du 13/10/2017
Approbation de la modification n°1 du PLU : DCM du 26/04/2019
Approbation de la revision allégée n°1 : DCM du 26/07/2019
Approbation de la modification n°2 du PLU : DCM du 03/07/2020
Approbation de la modification n°3 du PLU : DCM du 30/03/2021
Approbation de la Déclaration d'utilité publique de centre préventionnaire emportant mise en compatibilité du PLU : arrêté préfectoral du 01/02/2022
Approbation de la modification n°4 du PLU : DCM du 30/03/2022
Approbation de la Déclaration d'utilité publique de l'extension de la zone du Plan emportant mise en compatibilité du PLU : arrêté préfectoral du 26/04/2023
Approbation de la Déclaration d'utilité publique du Quartier Gare emportant mise en compatibilité du PLU : arrêté préfectoral du 15/01/2024
Approbation de la modification n°5 du PLU : DCM du 16/09/2024
ADELE-SFI et SPI GRAPHIC décliment toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant diffusion.
SORGUES
VEDENES
ALTHEN-DES-PALUDS
LEGENDE
Zones et secteurs
Périmètre faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)
Eléments remarquables du patrimoine à protéger
Eléments du patrimoine bâti à préserver
Espace paysager d'intérêt patrimonial
Haies, alignements d'arbres ou ripisylve à préserver
Pelouse à Brachypode à préserver
Prairie mésophile à préserver
Secteur à protéger pour des motifs d'ordre écologique
Canaux faisant l'objet de mesures particulières
Ensemble de jardins à préserver
Trace des remparts à restaurer (1a)
Trace supposée des remparts (1b)
Les emplacements réservés
Emplacement réservé (ouvrage public, installation d'intérêt général).
Emplacement réservé (mixité sociale).
Changement de destination autorisé
Changement de destination au profit d'une activité artisanale, culturelle ou d'équipement d'intérêt collectif.
Changement de destination au profit d'une activité artisanale, culturelle, de bureaux, d'hébergement hôteliers ou d'équipement d'intérêt collectif.
Changement de destination au profit de l'habitat (dont gîtes touristiques) et des équipement d'intérêt collectif (salles d'art et de spectacles, correspondant au projet de studio de cinema et lieu de résidence des auteurs).
Changement de destination au profit d'un équipement d'intérêt collectif (établissement d'action sociale de type lieu de vie pour adolescents), ainsi que de l'habitat lié à cette activité.
Changement de destination au profit d'une industrie agroalimentaire avec bureaux.
Autres éléments réglementaires
Secteur de mixité sociale
Linéaire de diversité commerciale et économique
Recul graphique
Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer.
Zones d'aléa hydraulique des Sorgues
Aléa "faible" : H < 0,5 m ; V < 0,5 m/s
Aléa "modéré" : H < 1 m ; V < 0,5 m/s
Aléa "fort" : H > 1 m ; V < 0,5 m/s
Courbe d'altitude NGF à considérer comme côte de référence